



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 33/2024 AU CONSEIL COMMUNAL

Budget communal pour l'exercice 2025

Commissions	Date - heure	Lieu
COFI – Finances	09, 22, 24, 29, 30, 31 octobre et 4 novembre 2024	Salle du Conseil communal (selon convocation)

Vevey, le 30 septembre 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes et du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2025.

Rappelons en particulier que la Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 123 RCC) et que le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 124 RCC).

Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

2. Résultats du projet de budget 2025

Comparé au budget 2024 et aux comptes de l'exercice 2023, le projet de budget 2025 laisse apparaître les résultats suivants :

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart B25 - B24	Ecart B25 - C23
Charges	167'650'900	170'748'000	169'315'046	-3'097'100	-1'664'146
Revenus	162'735'400	162'710'000	164'799'879	25'400	-2'064'479
Déficit	4'915'500	8'038'000	4'515'167	-3'122'500	400'333
Déficit en % des charges totales	2.93%	4.71%	2.67%		
Autofinancement	4'220'300	1'092'000	2'896'805	3'128'300	1'323'495

Le déficit prévisionnel en 2025 est de CHF 4.92 Mio, en diminution de CHF 3.12 Mio par rapport au budget de l'année précédente. Ce déficit représente le 2.93% des charges totales du projet de budget 2025, contre 4.71% pour 2024. Les explications détaillées quant aux variations enregistrées entre le projet de budget 2025 et le budget 2024 sont données au point 7 « Analyse des charges de fonctionnement par nature » et au point 8 « Analyse des revenus de fonctionnement par nature » ci-après.

Il est utile de préciser que les budgets sont élaborés par la Municipalité et ses services ou bureaux en partant de l'idée que tout ce qui est prévu sera réalisé (achats de mobilier, machines et

matériel, travaux d'entretien dans les propriétés communales, etc.) et que l'ensemble des postes de travail inscrits au budget seront occupés sur l'ensemble de l'année.

Généralement, au moment du bouclage des comptes, on constate que tout ce qui a été prévu n'a finalement pas pu être réalisé en totalité, par exemple en raison d'un écart entre une démission et un engagement, du report de certains projets dans le temps par manque de ressources humaines, en raison de procédures juridiques ou encore à la suite d'autres circonstances imprévisibles. L'expérience montre donc que les charges inscrites au budget ne sont pas forcément dépensées en totalité.

Quant aux recettes, celles-ci dépendent grandement des éléments fiscaux. Ces derniers sont évalués selon le dernier bouclage comptable (2023), ainsi que des éléments structurels et conjoncturels que nous sommes en mesure de considérer comme réalistes (niveau de population, taux d'imposition communal, évolution de la fiscalité cantonale, informations des services cantonaux, etc.).

Le projet de budget 2025 prend en compte les principaux éléments suivants :

- recettes fiscales : taux communal fixé à 74.5 conformément à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 ;
- adaptation du produit de l'impôt sur les personnes physiques en tenant compte d'une progression annuelle de 3% par année depuis le dernier bouclage de 2023 ;
- adaptation du produit de l'impôt sur les personnes morales (bénéfice et capital) en se basant sur les éléments que le service de taxation de l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) nous a fournis lors de la rencontre annuelle pour déterminer l'évolution prévisible et déjà réalisée ;
- adaptation de la compensation RFFA, selon les estimations fournies par le Canton avec les acomptes de la péréquation intercommunale ;
- effectif du personnel arrêté à 395,215 postes (EPT), soit 8,775 EPT de plus que le budget 2024 amendé et comprenant les postes accordés par voie de préavis courant 2024 ainsi que les pérennisations de postes auxiliaires. Le détail de l'évolution de l'effectif du personnel figure dans le tableau annexé au présent préavis ;
- indexation des traitements au 1^{er} janvier 2025 (estimation de l'inflation de l'indice des prix à la consommation aux environs de 1.5% au moment de l'établissement du budget). Le taux appliqué sera celui de l'indice des prix à la consommation à fin novembre 2024 ;
- amortissement des nouveaux crédits d'investissement votés jusqu'à fin août 2024 ;
- acomptes en lien avec la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) : selon éléments chiffrés communiqués par le Canton ;
- correction pour la péréquation des ressources - solidarité principale en lien avec l'adaptation à la hausse du produit de l'impôt sur les personnes morales ;
- maintien du remboursement de la taxe déchets ;
- participation aux charges de l'Association Sécurité Riviera (ASR) ainsi que les charges et recettes liées à nos contrats de prestations, selon leur projet de budget 2025 ;
- participation aux charges des transports publics régionaux et urbains, selon les chiffres transmis respectivement par le Canton et les VMCV SA.

3. Autofinancement

L'autofinancement prévisible dégagé par le budget de fonctionnement est positif de CHF 4.22 Mio, contre CHF 1.09 Mio prévus au budget amendé de l'année précédente. Le détail de l'évolution de l'autofinancement sur les 8 dernières années est donné en annexe du présent préavis.

L'examen de ce tableau permet de constater que :

- l'autofinancement moyen pour la période 2018 à 2025 s'élève à CHF 5.60 Mio. Cette moyenne passe à CHF 4.87 Mio si l'on considère uniquement la période couvrant les 5 dernières années (2021 à 2025) ;
- l'année 2018 est fortement positive, avec un autofinancement supérieur à CHF 10 Mio, notamment en raison de recettes fiscales conjoncturelles aléatoires très élevées ;
- l'autofinancement prévu au budget 2025 est en augmentation par rapport à l'année précédente principalement en raison de l'amélioration de nos recettes.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « flux de trésorerie », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, un autofinancement positif représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à :

- financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est requis) ;
- rembourser des emprunts (amortissements financiers) ;
- constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

A contrario, un autofinancement négatif signifie que les recettes courantes ne financent pas les charges de fonctionnement et que le recours à l'emprunt est nécessaire.

L'autofinancement peut être considéré comme un élément financier plus significatif que la simple différence arithmétique entre le total des charges (amortissements compris) et le total des revenus, soit le bénéfice ou le déficit.

4. RFFA et RIE III vaudoise

À la suite de l'acceptation de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) par le peuple suisse lors de la votation référendaire du 19 mai 2019, le Conseil fédéral a décidé le 14 juin 2019 que celle-ci entrerait intégralement en vigueur au 1^{er} janvier 2020. La RFFA remplace donc les régimes fiscaux qui ne sont plus conformes aux normes internationales.

Au niveau cantonal, la RIE III vaudoise (troisième réforme de l'imposition des entreprises) est entrée en vigueur en 2019, soit de manière anticipée. Cela a donné lieu à une décision du Grand Conseil vaudois afin de redistribuer une compensation de CHF 50 Mio aux communes en 2019.

Depuis 2020, l'État redistribue aux communes une compensation « RFFA » versée par la Confédération. L'acompte calculé pour 2024 sera « corrigé » en 2025 sur la base notamment des rendements fiscaux 2024 effectifs des personnes morales (clé de répartition). Il en sera de même pour l'acompte 2025 avec un calcul définitif en 2026. Cette compensation évolue de la même manière que les rendements, c'est-à-dire que plus les impôts sur les personnes morales sont importants, plus elle augmente. Pour 2025, elle est calculée par le Canton sur la base des rendements définitifs de 2023.

L'effet de la RFFA est aujourd'hui mieux connu, notamment pour les *holdings*. Celles-ci sont en effet maintenant soumises à l'impôt sur le bénéfice qui est lui-même déductible de l'impôt sur le capital. Cela induit un plus grand risque de volatilité sur nos recettes fiscales des personnes

morales. Il convient donc d'être prudent lorsque ces dernières s'améliorent sur une année fiscale particulière, sans forcément conclure trop rapidement qu'il s'agit d'une tendance à long terme.

5. Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)¹

L'accord du 30 mars 2023, qui prévoit le renforcement et l'accélération du rééquilibrage financier en faveur des communes (CHF 160 Mio dès 2025) et la prise en charge par l'État d'une part plus importante des augmentations des dépenses sociales (83% dès 2026), contient également l'architecture et les paramètres de la nouvelle péréquation intercommunale.

Ce nouveau système repose sur les éléments suivants :

- une péréquation des ressources compensant à 80% les disparités de capacité financière entre les communes, qui pérennise ainsi le mécanisme de solidarité actuel. Celui-ci sera renforcé par une dotation minimale garantissant à toutes les communes une capacité financière minimale égale à 90% de la moyenne cantonale ;
- une péréquation des besoins structurels compensant les charges particulières supportées par certaines communes en raison de facteurs objectifs sur lesquels elles n'ont aucune prise. Ce mécanisme garantit que deux communes avec les mêmes caractéristiques soient traitées à l'identique. Les facteurs retenus sont la surface productive, l'altitude et la déclivité du territoire, ainsi que le nombre d'élèves scolarisés ;
- une compensation des charges particulières des villes qui se traduit par des montants versés aux communes en fonction de leur population et par une compensation des communes qui doivent financer les déficits des lignes de trafic urbain ;
- une répartition des factures cantonales - facture policière et participation à la cohésion sociale (PCS) - selon la population des communes et non plus selon des critères de capacité financière.

6. Objectifs de la Municipalité relatifs à l'élaboration du projet de budget 2025

Selon les dispositions de l'art. 2 du règlement sur la comptabilité des communes, les finances communales doivent être gérées conformément aux principes de la légalité, de l'emploi judicieux et ménager des fonds et de l'équilibre budgétaire.

La finalité du principe de l'équilibre budgétaire est que le compte de fonctionnement dégage un autofinancement optimal évitant ainsi un recours trop important à l'emprunt pour le financement des investissements. De plus, il s'agit d'éviter que les exercices bouclés présentent de façon régulière des excédents de charges qui conduisent à un déséquilibre du bilan avec l'apparition d'un découvert.

Depuis 2010, seuls trois exercices ont présenté un résultat bénéficiaire, les années 2014, 2017 et 2018. L'évolution du résultat du compte de fonctionnement et son impact au bilan est la suivante pour la période 2010 à 2025 :

¹ Source : Communiqué du Conseil d'État du 9 mai 2023, « Le Conseil d'État met en consultation les bases légales de la nouvelle péréquation intercommunale », [NPIV_CP_2023-05-09.pdf \(ucv.ch\)](#)

Exercice	Résultat bénéfice (+) / perte(-)	Amortissement du découvert	Bilan capital (+) / découvert (-)
2010	-2'654'099		4'170'842
2011	-6'414'367		-2'243'525
2012	-4'289'698		-6'533'223
2013	-978'902		-7'512'125
2014	594'862		-6'917'263
2015	-1'748'480		-8'665'743
2016	-5'802'803		-14'468'546
2017	125'568	2'200'000	-12'142'978
2018	79'608		-12'063'370
2019	-3'908'416		-15'971'785
2020	-7'283'113		-23'254'898
2021	-5'358'078		-28'612'976
2022	-2'410'335		-31'023'310
2023	-4'515'167		-35'538'477
B2024	-8'038'000		-43'576'477
B2025	-4'915'500		-48'491'977

Dès lors, la Municipalité souhaite ralentir l'augmentation du déficit au bilan afin de ne pas péjorer trop fortement le découvert au bilan.

Aussi, celle-ci a fixé les objectifs suivants dans le cadre du processus budgétaire pour l'élaboration du projet de budget 2025 :

- déficit budgétaire limité à CHF 5 Mio de francs, équivalent à environ 3 % des charges (base budget 2024) ;
- marge d'autofinancement de CHF 5 Mio minimum.

Les résultats du projet de budget présentés sous points 2 et 3 montrent que ces objectifs sont presque atteints.

Cependant, il convient de rappeler que le patrimoine financier inscrit au bilan de la ville est largement sous-évalué, ce qui suggère une réserve latente d'environ CHF 140 Mio, en tenant compte de la valeur ECA des immeubles, soit le coût de reconstruction qui est lui-même inférieur à la valeur vénale, et de la valeur de marché des titres (principalement Romande Energie SA et Holdigaz SA).

Par ailleurs, les intérêts de la dette associée au patrimoine financier de la ville sont largement couverts par les revenus qu'il génère.

Cela ne signifie pas pour autant que la Municipalité ne se penche pas sur les mesures à adopter pour mettre un frein à cette évolution du déficit.

7. Analyse des charges de fonctionnement par nature

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart B25-B24	
				en francs	en %
30 Autorités et personnel	57'608'100	55'184'100	50'181'351	2'424'000	4.39%
31 Biens, services, marchandises	27'585'900	28'241'500	26'381'733	-655'600	-2.32%
32 Intérêts passifs	3'276'900	3'436'200	2'106'407	-159'300	-4.64%
33 Amortissements	10'314'300	9'003'500	17'920'692	1'310'800	14.56%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	40'183'300	48'413'300	47'667'037	-8'230'000	-17.00%
36 Aides et subventions	22'117'800	21'615'500	18'990'047	502'300	2.32%
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'505'300	1'490'800	1'968'994	14'500	0.97%
39 Imputations internes	5'059'300	3'363'100	4'098'785	1'696'200	50.44%
	167'650'900	170'748'000	169'315'046	-3'097'100	-1.81%

Par rapport au budget 2024, les charges dans leur ensemble diminuent de 1,81%. Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

30 Autorités et personnel

CHF 57'608'100.—

Ce poste enregistre une augmentation de CHF 2.42 Mio ou de 4,39%. En plus des demandes d'EPT supplémentaires, cette augmentation est due d'une part à la progression salariale liée aux annuités et d'autre part à la couverture globale de l'indexation des salaires de 1.5%. Le taux final appliqué sera celui de l'indice des prix à la consommation (IPC) basé sur les données de novembre 2024.

Il convient également de noter que les prévisions pour notre prime d'assurance perte de gain maladie ont enregistré une forte augmentation de plus de CHF 500'000.—, notamment en raison de la suppression par la Caisse Intercommunale de Pension (CIP) de la rente d'invalidité temporaire dès 2023.

L'évolution des EPT est la suivante :

2019	361.730	EPT	
2020	354.450	EPT	- 7.280 postes
2021	366.300	EPT	11.850 postes
2022	379.130	EPT	12.830 postes
2023	375.660	EPT	- 3.470 postes
2024	386.440	EPT	10.780 postes
2025, budget	395.215	EPT	8.775 postes

La croissance des effectifs de 8.775 équivalents plein temps (EPT) par rapport à l'année précédente se répartit entre des créations de nouveaux postes pour 6.59 EPT et des pérennisations de postes d'auxiliaires pour 2.185 EPT.

31 Biens, services et marchandises

CHF 27'585'900.—

Réduction de CHF 655'600.—, soit 2,32%. Cette variation s'explique principalement par une baisse significative des coûts d'achat d'énergies (gaz et électricité), avec une diminution de plus

de CHF 1.1 Mio, en raison de la baisse des prix sur le marché de l'électricité et, dans une moindre mesure, par la poursuite des mesures d'économies d'énergie. Toutefois, ces économies sont partiellement compensées par des hausses, notamment l'achat de produits alimentaires (+ CHF 110'000.—) et une augmentation des frais d'expositions au Musée Jenisch (+ CHF 190'000.—), ces dernières étant totalement compensées par des recettes de sponsoring et des prélèvements sur les fonds de réserve (voir section « 46 Autres participations et subventions »), ainsi que par diverses autres dépenses moins importantes.

32 Intérêts passifs

CHF 3'276'900.—

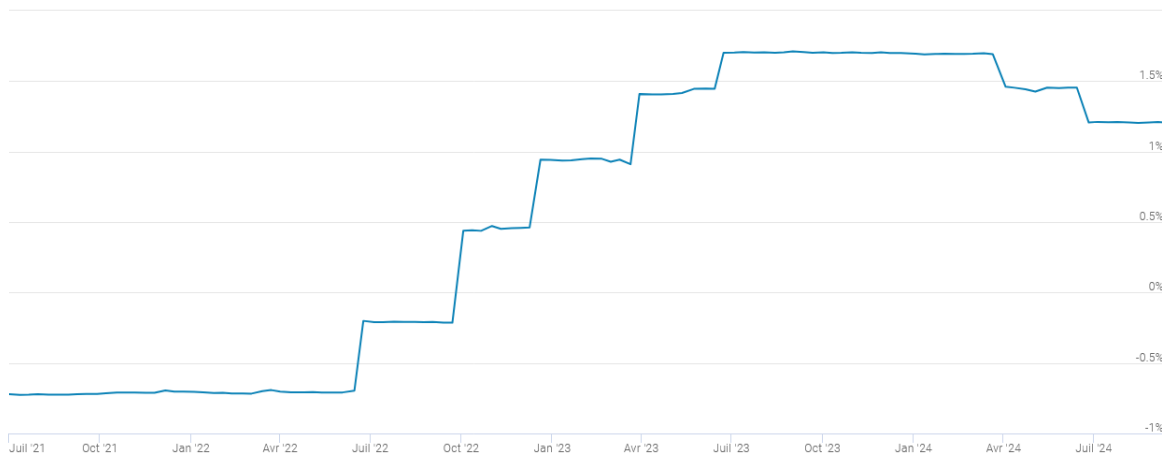
Cette rubrique diminue de CHF 159'300.— ou de 4.64% en regard du budget précédent. Après la forte hausse des taux d'intérêt jusqu'au 4^e trimestre 2023, le graphique ci-après illustre la tendance à la baisse qui a suivi les réductions successives des taux directeurs des principales banques centrales (EUR, USA, CH). En conséquence, un taux d'intérêt de 2% (taux Saron + marge) a été retenu pour estimer les intérêts à prévoir lors des prochains renouvellements d'emprunts à court terme.

GRAPHIQUE DE SARON

Taux d'intérêt SARON historiques

Zoom 1m 6m 1a tout

de 1 Juil 2021 à 10 Sept 2024



Source : SIX Index

33 Amortissements

CHF 10'314'300.—

Augmentation de CHF 1'310'800.— ou de 14.56%. Les amortissements sont directement liés aux investissements du patrimoine administratif, ainsi qu'aux investissements du patrimoine financier permettant de conserver la valeur des biens.

35 Participation aux charges d'autres collectivités publiques

CHF 40'183'300.—

Ce poste diminue de CHF 8'230'000.— ou de 17% par rapport au budget 2024.

Il enregistre les principales variations suivantes :

- 200.3529.02 — NPIV Péréquation des ressources :
 - Les montants transmis par le Canton pour notre participation sont calculés sur la base des derniers comptes bouclés, soit l'exercice 2023 (deux ans de décalage) et se décompose de la manière suivante :

Nous contribuons à hauteur de CHF 3.2 Mio pour la partie Solidarité principale et nous sommes bénéficiaires de CHF 1.1 Mio pour les prélèvements conjoncturels (voir section 45 « Remboursements de collectivités publiques ») ;

Le projet de budget 2025 tient compte de la conséquence liée à la hausse significative des impôts des personnes morales et c'est pourquoi, la part Solidarité qui est calculée sur la base des recettes fiscales a été doublée, créant ainsi une « réserve » de CHF 3.2 Mio ;

- 351.3517 — Participation aux déficits des entreprises de transports publics : diminution de CHF 108'522.— ;
- 400.3526 — Frais fonctionnement déchets 3 villes (Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux) : augmentation de CHF 138'700.— ;
- 600.3511 — NPIV Facture policière : diminution de CHF 553'434.— ;
- 600.3521 Participation aux coûts de Sécurité Riviera :
 - augmentation des coûts pour la part « Police » de plus de CHF 564'700.— principalement due à la nouvelle clé de répartition à venir ;
 - augmentation estimée des recettes pour le tarif horaire, les parcomètres et les macarons de CHF 445'000.— ;
 - augmentation de CHF 500'000.— pour l'encaissement des amendes ;
 - augmentation d'environ CHF 170'000.— des charges en lien avec l'office du stationnement ;
- 751.3515.xx — NPIV Participation à la cohésion sociale : augmentation de CHF 4'651'052.— :
 - la situation réelle, comparée aux premières projections basées sur les chiffres de 2022, est très défavorable pour les communes, avec une augmentation supplémentaire de CHF 87.— par habitant sur l'ensemble du Canton.

Des explications complémentaires en lien avec la NPIV sont mentionnées au point 5 « Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) ».

36 Aides et subventions

CHF 22'117'800.—

L'augmentation de CHF 502'300.— ou de 2.32% est principalement due aux contributions pour les structures d'accueil collectives. Cette variation est à mettre en lien avec l'augmentation de la rubrique 45 « Remboursements de collectivités publiques ».

38 Attributions aux fonds et financements spéciaux

CHF 1'505'300.—

Augmentation de CHF 14'500.—. Cette rubrique varie d'une année à l'autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution, soit un prélèvement aux Fonds spéciaux.

8. Analyse des revenus de fonctionnement par nature

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart B25-B24	
				en francs	en %
4 REVENUS					
40 Impôts	94'260'000	84'286'000	79'888'887	9'974'000	11.83%
41 Patentes, concessions	1'541'000	1'541'000	1'461'364	-	0.00%
42 Revenus du patrimoine	13'475'600	13'136'800	12'545'932	338'800	2.58%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	15'778'300	16'961'300	14'199'072	-1'183'000	-6.97%
44 Parts à des recettes cantonales	2'400'000	2'400'000	2'933'418	-	0.00%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	25'198'300	37'969'500	37'216'365	-12'771'200	-33.64%
46 Autres participations et subventions	2'339'100	1'688'000	188'590	651'100	38.57%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'683'800	1'364'300	12'267'467	1'319'500	96.72%
49 Imputations internes	5'059'300	3'363'100	4'098'785	1'696'200	50.44%
	162'735'400	162'710'000	164'799'879	25'400	0.02%

Par rapport au budget 2024, les revenus sont stables et augmentent de CHF 25'400.— ou de 0,02%. Cependant, certains écarts par nature sont à relever et sont détaillés ci-dessous.

40 Impôts **CHF 94'260'000.—**

Ce poste enregistre une augmentation de CHF 9'974'000.—, soit 11.83%, en prenant en considération le maintien du taux d'imposition pour l'année 2025 à 74.5.

Les adaptations suivantes ont été effectuées :

- adaptation du produit de l'impôt sur les personnes physiques en tenant compte d'une progression annuelle de 3% par année depuis le dernier bouclage de 2023 ;
- adaptation à la hausse du produit de l'impôt sur les personnes morales (bénéfice et capital) en se basant sur les éléments que le Canton nous a fournis lors de la rencontre annuelle pour déterminer l'évolution prévisible et déjà réalisée ;
- adaptation de certains impôts dits aléatoires en fonction de la réalité des bouclages précédents ;
- adaptation des recettes de l'impôt foncier, liées aux révisions de l'estimation fiscale pour les biens immobiliers qui ont changé de propriétaires ou qui ont bénéficié de travaux de rénovation.

41 Patentes, concessions **CHF 1'541'000.—**

Pas de variation par rapport à l'année précédente.

42 Revenus du patrimoine **CHF 13'475'600.—**

Les revenus du patrimoine augmentent de CHF 338'800.— par rapport au budget 2024, soit 2.58%. Cette augmentation est principalement due à de nouveaux loyers en lien avec l'achat du bâtiment Moulins 11 (P05/2024), ainsi qu'à l'augmentation d'un montant de CHF 200'000.— des intérêts de retards sur les impôts, compensés par une diminution des revenus des immeubles du patrimoine financier d'un montant de CHF 116'100.—.

43 Taxes, émoluments, produit des ventes CHF 15'778'300.—

Ce poste enregistre une diminution de CHF 1'183'000.— par rapport au budget 2024, soit 6.97%. Cela est principalement dû à la diminution des remboursements de frais en lien avec les centrales thermiques Ste-Claire et de la Veveyse pour un montant de CHF 1'018'100.—. En effet, une correction de la pratique comptable amène à un report de ces recettes sur la nature 49 « Imputations internes ».

44 Parts à des recettes cantonales CHF 2'400'000.—

Ces recettes sont inchangées par rapport au budget 2024. Elles correspondent à la part communale sur les impôts sur les gains immobiliers et les frontaliers.

45 Remboursements de collectivités publiques CHF 25'198'300.—

Cette diminution de CHF 12'771'200.— par rapport au budget 2024, soit 33.64%, est à mettre en corrélation avec l'entrée en vigueur en 2025 de la Loi sur la Péréquation Intercommunale (LPIV) et la diminution de charges à la section 35 « Participation aux charges d'autres collectivités publiques ».

Cela s'explique principalement pour les raisons suivantes :

- augmentation de CHF 1.63 Mio de la compensation RFFA ;
- augmentation d'environ CHF 0.16 Mio correspondant globalement aux variations des contributions des partenaires et de la FAJE à mettre en lien avec la rubrique « 36 Aides et subventions » ;
- avec l'entrée en vigueur de la LPIV, il n'y a plus de prise en charge des dépenses thématiques qui s'élevaient à plus de CHF 3.6 Mio en 2023 ; ni d'encaissement du fonds de péréquation de plus de CHF 15.5 Mio ;
- 200.4529.04 et .05 — NPIV Péréquation des ressources – Prélèvements conjoncturels et compensation des charges particulières des villes :
 - Nous sommes bénéficiaires de CHF 1.1 Mio pour les prélèvements conjoncturels et de CHF 3.4 Mio pour la compensation des charges particulières des villes (voir explications au chapitre 7 point 35 « Participation aux charges d'autres collectivités publiques »).

46 Autres participations et subventions CHF 2'339'100.—

Ce poste présente une augmentation de CHF 651'100.—, soit 38.57%. Cela s'explique principalement par une augmentation de CHF 450'000.— des prestations propres liées aux investissements, ainsi que par une augmentation des participations et subventions de tiers pour les expositions du Musée Jenisch (voir section « 31 Biens, services et marchandises »). Pour rappel, les prestations propres représentent le travail fourni par les collaboratrices et les collaborateurs pour les investissements.

48 Prélèvements sur les fonds de réserve CHF 2'683'800.—

Cette rubrique augmente d'un montant de CHF 1'319'500.—, soit 96.72%. Elle varie d'une année à l'autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution, soit un prélèvement aux Fonds spéciaux. Les principales variations sont dues aux prélèvements 2025 suivants :

- prélèvement sur le « Fonds de réserve des égouts » en compensation de l'amortissement lié au préavis 17/2022 « Mise en séparatif au Chemin des Pinsons » ;

- prélèvement sur le « Fonds de réserve des égouts » en compensation de l'amortissement lié au préavis 04/2023 « Mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux mixtes de la Rue des Marronniers » ;
- prélèvement sur le « Fonds de réserve pour la gestion des déchets » en compensation des charges du centre budgétaire 440 « Gestion des déchets ».

9. Informations et explications des services et des bureaux

Secrétariat municipal

Le budget 2025 se présente dans la continuité de celui de 2024, avec quelques ajustements pour prendre en compte la réalité des comptes des derniers exercices.

En termes de projets, l'évolution des systèmes (numérisation des processus de traitement des courriers municipaux entrants et sortants, initiée en 2022) va se poursuivre en 2025 avec la centralisation du courrier entrant dans le cadre du projet « GED » (Gestion électronique des documents / Plan de classement) déployé dans toute l'administration. Par ailleurs, le Secrétariat municipal participe au comité de pilotage de cet important projet et, en tant que service pilote, basculera dans le nouveau Plan de Classement dès fin 2024.

Le Secrétariat municipal travaille aussi à améliorer la préparation des séances de la Municipalité, la gestion des séances du Conseil ainsi que celle des jetons de présence en prenant une part active au développement d'outils numériques. À noter que pour ces projets, l'impact budgétaire figure principalement dans le budget des services Systèmes d'information (environnement eSéances et M-Files) et Accueil et population/Archives (mandat GED).

Au niveau de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, les besoins restent immenses, notamment en Ukraine, en Palestine et en Afrique de l'Est. Une grande partie des subventions a été affectée via la FEDEVACO, qui joue un rôle important de garantie de la qualité des projets soutenus. Cet effort de la Ville en matière de coopération internationale fait partie de la contribution de Vevey aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à l'atteinte de l'objectif préconisé par les Nations Unies de porter l'Aide Publique au Développement (APD) à 0,7% du RNB (dans le classement international, la Suisse se place au huitième rang en 2023 avec 0,6% incluant les coûts de l'Asile et 0,43% hors coût de l'Asile).

Service de l'accueil et de la population

Le Service accueil et population est dédié à toute la population de Vevey. Il poursuit tout au long de l'année ses missions principales qui consistent en l'enregistrement des arrivées, départs ou changements d'adresse des citoyennes et citoyens qui s'établissent dans la Ville d'images, au traitement des dossiers relatifs aux processus de naturalisation, à l'élaboration et à la diffusion d'une communication rapide, efficace et à large échelle, aux processus d'archivage, à l'orientation des demandes du public vers les services communaux ad hoc, au soutien de ces derniers pour l'élaboration de règlements ou directives et par des avis juridiques, à l'organisation des réceptions et manifestations sous l'égide de la Commune et à la réalisation de tous les travaux d'impression requis par les services. Ses différents secteurs regroupent ainsi : consultation juridique interne, communication, manifestations et réceptions, administration, office de la population et bureau d'information, bureau des naturalisations, archives et centre d'impression.

Le budget ordinaire dédié aux archives communales depuis 2022 a rendu possible la planification de la numérisation des séries dites essentielles de la Ville et permis d'avoir une feuille de route réaliste en matière d'archives numériques sur les 20 prochaines années. En parallèle à la numérisation, il est proposé d'allouer un montant supplémentaire d'environ CHF 10'000.— par an

pour la réparation par des spécialistes d'archives abîmées, il est dès lors demandé de passer le budget annuel de CHF 16'500.— à CHF 26'500.— (compte 122.3101.01).

Le secteur manifestation après une édition renouvelée de la Fête nationale fera un appel à candidatures pour la célébration du 1er août. Afin de faire rayonner cette fête, il est proposé de passer le budget annuel de la manifestation du 1er août de CHF 50'000.— à CHF 70'000.— (compte 122.3170.01).

En 2025, le service souhaite poursuivre la mise en place de sa stratégie de communication validée par le Conseil communal en décembre 2022. Après l'ouverture des pages Instagram et LinkedIn Vevey officiel, et la diffusion du premier numéro d'un bulletin d'information communal en automne 2024, deux nouveaux numéros seront créés, imprimés et distribués en tout-ménage durant l'année 2025. Pour mémoire, ce canal d'information vise à répondre aux attentes exprimées par les seniors, mais aussi à celles de toutes les personnes non familières des réseaux sociaux. En vue de cette création et impression de deux bulletins d'information communaux, il est proposé de passer le budget 2025 de CHF 11'000.— à CHF 14'500.— (compte 122.3101) et d'adapter la ligne dédiée aux frais d'affranchissements pour l'envoi de 2 bulletins d'info communale et à l'envoi d'un tout-ménage de CHF 6'500.— à CHF 14'000.— (compte 122.3181).

La cellule de communication continuera à piloter la réalisation du Visuel officiel de la Ville, elle poursuivra également la préparation à la future stratégie d'affichage en collaboration avec le Bureau de la durabilité et veillera à l'élaboration de directives relatives à la publicité autorisée dans le cadre de l'affichage à but non lucratif supra-régional et dans le cadre de l'affichage économique et culturel.

Par ailleurs, le service poursuivra la mise à jour et la régularisation des appartements vides, des travaux non annoncés, Airbnb et taxes de séjour en étroite collaboration avec le Service de l'urbanisme.

Service des relations humaines

Le Service des relations humaines continue à poursuivre sa mission auprès des collaboratrices et collaborateurs, des responsables et de la Municipalité, et ceci afin de garantir les meilleures conditions de travail possibles permettant à chacune et chacun d'assurer au mieux leur engagement au service de la population veveysane.

Cette année encore, le développement des compétences de tous les membres du personnel reste indispensable au vu de la complexification des dossiers qui impliquent de plus en plus souvent différents services et nécessitent une étroite collaboration. Des formations globales visant, par le développement de la communication et la collaboration de tous les membres du personnel, à améliorer l'échange d'information et la coordination des activités seront poursuivies en 2025.

L'administration fait également face à de nombreux défis de recrutement. Certains domaines rencontrent une pénurie de candidatures sur le marché du travail, notamment lorsqu'il s'agit de profils spécialisés. Le Service des relations humaines poursuit les démarches visant à se démarquer en tant qu'employeur exemplaire et attractif afin d'assurer la relève en recrutant rapidement des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs compétents. Dans ce sens, l'un des objectifs prioritaires du Service des relations humaines sera d'accroître encore la visibilité de l'Administration auprès des jeunes arrivant au terme de leur scolarité ou de leurs études, notamment par des partenariats ou événements conjoints entre les écoles de Vevey et l'Administration.

Tout en poursuivant ses activités et en développant un service proactif et de qualité, le Service des relations humaines apporte son expertise métier auprès de l'administration communale. En étroite collaboration avec les services et les bureaux de la ville, il continue à développer ses outils pour garantir une fluidité dans les processus RH, tel que les engagements, les appréciations ainsi que tous les processus impliquant le partage d'information avec les autres services. À cet effet, le renforcement du budget en personnel auxiliaire est nécessaire. De plus, notre assurance perte de gain maladie nous a annoncé des augmentations importantes de nos cotisations de l'ordre de 44% et cela a un impact direct sur le budget des charges en personnel (*.3050). Cette hausse peut s'expliquer en partie par la décision du conseil d'administration de notre caisse de pension de supprimer les rentes d'invalidité temporaire dès 2023.

Le Service des relations humaines se réjouit de pouvoir continuer à œuvrer au service de la population de Vevey en favorisant un environnement de travail propice à l'accomplissement des missions de la Ville de Vevey par les collaboratrices et collaborateurs.

Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes

Pour le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes, l'année 2025 se présente dans la continuité de ses activités transversales et de soutien aux actrices et acteurs économiques et touristiques de Vevey. En parallèle, le secteur vignes et cave poursuit sa mue visant à se démarquer par la qualité de ses vins et l'originalité de sa gamme.

Economie

Un nouveau compte *Frais de réceptions et manifestations* permettra plus de précisions concernant des dépenses auparavant passées dans le compte *Frais de déplacement et débours*. Un compte *Cotisations* est créé et englobera la cotisation à Vaud Rando, comptabilisée en 2024 sous le compte *Soutien pour le développement économique*, ainsi que la nouvelle cotisation à l'Association suisse de la Via Francigena, Vevey étant devenue ville étape officielle lors de l'Assemblée Générale de l'Association européenne de la Via Francigena qu'elle a accueillie en avril 2024.

En 2025, on prévoit une légère hausse à la contribution de Montreux-Vevey Tourisme, celle-ci est calculée selon une clé de répartition se rapportant, entre autres, aux nuitées hôtelières sur notre commune et qui sont en augmentation, ce qui est réjouissant.

Vignes

En 2025, des travaux de reconstitution de nos vignobles sont prévus pour mieux s'adapter aux conditions climatiques, répondre aux attentes de notre clientèle et gagner en efficacité. Les actions suivantes seront effectuées pour un montant total de CHF 30'500.— :

- Vignes de St-Martin : remplacement du Garanoir par du Galotta et installation d'un système d'irrigation par goutte-à-goutte ;
- Domaine des Gonelles : remplacement de la conduite en gobelet par du cordon permanent sur 1'200 m² ;
- Domaine d'En Villard : relèvement des rangs de vignes de Pinot noir sur 1'000 m² pour améliorer la ventilation et mieux maîtriser la maturité du raisin et remplacement de 1'000 m² de Pinot noir par du Merlot pour répondre à la demande croissante pour ce cépage.

Sous le compte *Entretien terrains, murs et creux à terre*, un montant de CHF 19'000.— est prévu pour la reconstruction du cabanon de *Ouz Bordel*, démonté en 2024, ainsi que la consolidation des murs en pierre du domaine des Gonelles. De plus, afin de se conformer à la législation, des places de remplissage pour les produits phytosanitaires seront installées aux domaines d'En Villard et des Gonelles.

Le Service des bâtiments, gérance et énergie a prévu un montant de CHF 25'000.— pour l'entretien des maisons vigneronnes. À noter que l'amortissement des travaux de rénovation de

la maison vigneronne du domaine d'En Villard s'est terminée en 2024 et qu'il reste un solde de CHF 2'600 à amortir en 2025 pour les travaux de la maison vigneronne du domaine des Allours.

Cave

Le personnel pour l'aide à la mise en bouteille et l'étiquetage, budgété en 2024 sous le compte *honoraires et frais d'expertises*, sera imputé au compte *salaires du personnel au pressoir* en 2025.

Le chiffre d'affaires provenant des visites de groupes et des dégustations est réduit afin de s'adapter aux ressources actuellement disponibles pour accueillir des visiteurs.

Les ventes de vins sont également revues à la baisse. Cela s'explique par le fait qu'en 2022, d'importants volumes d'anciens millésimes ont pu être vendus en vrac. Dorénavant, le roulement du stock s'effectue de manière régulière, en écoulant la production annuelle durant le même exercice. Cette mise à niveau permet une rotation des vins sans accumulation de stock comme c'était le cas auparavant. Ainsi, le chiffre projeté se veut au plus proche de la réalité, en n'étant toutefois pas à l'abri des difficultés de ventes que rencontre le marché viticole actuel.

Service des systèmes d'information

Le budget 2025 du secteur informatique du Service des systèmes d'information met l'accent sur le renforcement des mesures de sécurité ainsi que sur le renforcement de l'équipe en place.

Afin de disposer d'une capacité de défense autonome hors des heures de bureau, le budget prévoit l'acquisition d'une sonde de sécurité Darktrace. Cet équipement, testé en prêt durant quelques semaines par l'informatique communale, permet d'analyser tout le trafic réseau et de signaler ce que l'intelligence artificielle embarquée juge problématique sur la base des comportements constatés et de modèles d'attaques. L'intérêt de cette sonde est surtout la réponse automatique qu'elle pourrait donner, hors des heures de bureau et le week-end, face à une tentative d'attaque ou d'intrusion, en bloquant le trafic émanant ou à destination de la source incriminée. À noter qu'il s'agit d'un engagement sur 3 ans, avec le même montant à reconduire sur les budgets 2026 et 2027. Plusieurs autres communes vaudoises (Morges, Yverdon et Lutry) sont déjà équipées de cette solution.

Il est parallèlement prévu une participation financière de la Ville afin de s'associer à un projet de dégroupage du central téléphonique Swisscom de Vevey. Ce projet, mené par la société Genedis (une société parapublique de distribution d'énergie et de fournitures de liaisons informatiques active surtout en Valais et dans le Chablais, mais aussi sur la Riviera) intéresse également le SIGE et permettrait à la Ville de disposer ensuite à prix avantageux de fibres optiques Swisscom déjà existantes sur le territoire communal. S'agissant d'une participation, il s'agit là d'un montant unique qui est à verser en 2025. La même opération a été effectuée à Montreux qui utilise déjà de telles liaisons dégroupées pour relier des sites éloignés de son réseau principal. Ce dégroupage permettrait ainsi de disposer de connexions rapides et bon marché pour répondre aux besoins de l'administration communale, notamment pour des systèmes de gestion des portes, de surveillance et de gestion des systèmes de chauffage et de relevés de compteurs électriques.

En plus de ces deux projets, le budget 2025 prévoit la création d'un poste supplémentaire pour renforcer le pôle technique du Service des systèmes d'information. Ceci avec une demande de 0.5 EPT supplémentaire complétée par 0.5 EPT actuellement libre au sein du service. Il s'avère en effet maintenant nécessaire de disposer d'un informaticien technique supplémentaire au vu de l'augmentation constante du nombre des PC, serveurs, équipements divers (copieurs, imprimantes, scanners, téléphones fixes, etc.), des logiciels utilisés et des utilisatrices et utilisateurs à gérer et auxquels apporter du support. De plus, du fait de la forte augmentation des cybermenaces depuis quelques années, les tâches en lien avec la sécurité ont fortement

augmenté, que ce soit la gestion des configurations ou des règles de nos pare-feux, de notre passerelle de messagerie, des commutateurs réseau, de nos antivirus ou la consultation des événements remontés par ces mêmes équipements ou diverses sondes. Les bonnes pratiques de sécurité imposent également d'effectuer très régulièrement des mises à jour de sécurité sur les logiciels et équipements sensibles. L'objectif est ainsi également de permettre aux informaticiens expérimentés du service d'effectuer ces tâches dans les meilleures conditions. Enfin, ce renforcement permettra aussi de disposer de plus de forces de travail et de plus de compétences techniques, notamment lors de vacances ou d'absences d'un informaticien. Pour information, le secteur informatique du Service des systèmes d'information se compose présentement de 4.4 EPT, dont 1.8 EPT pour la technique, 1.2 EPT pour le support helpdesk, 0.4 EPT pour l'administration et 1 EPT pour la direction. À noter que ces vases sont communicants et que les informaticiens et la direction font également du support, tout comme que les personnes s'occupant du helpdesk collaborent aussi au déploiement des PC ou à certaines tâches administratives.

Concernant maintenant le budget 2025 du secteur Système d'information du territoire (SIT), il faut distinguer deux parties qui permettent d'assurer la continuité des services offerts.

La première représente la collaboration intercommunale Cartoriviera, qui offre des prestations en ligne à toutes et tous. Il s'agit de la partie émergée de l'iceberg SIT. Cette collaboration régionale permet non seulement de maintenir et faire évoluer le géoportail Cartoriviera, qui reçoit quotidiennement plus de 1'800 visites, mais également plusieurs services annexes comme Alertes-Riviera, Parkings-Riviera, Signalements-Riviera et Geocity-Riviera. Tous les services développés dans le cadre de Cartoriviera se basent sur des solutions libres (Open Source).

La seconde concerne les participations de la commune aux développements des solutions libres utilisées en interne (QGIS, QField, etc.) ou dans le cadre de Cartoriviera (GeoMapFish, Geocity, Extract, etc.), ainsi que la maintenance de quelques logiciels commerciaux qui ne disposent pas à ce jour d'équivalent libre. Les solutions libres comme QGIS ou QField sont très largement utilisées dans les services de la ville pour la gestion et l'exploitation de nombreuses géodonnées : patrimoine arboré, ports, cimetière, bâtiments communaux, entretien des WC publics, stationnement, énergie, mobilité, etc. Le développement et la maintenance de ces applications représentent la partie immergée de l'iceberg SIT, qui n'est pas visible par le public.

Au niveau financier, l'utilisation massive de solutions libres se traduit par des coûts de maintenance des logiciels très faibles. En contrepartie, cela nécessite des ressources humaines avec des compétences pointues pour le développement et la mise en place de ces outils, ainsi que des montants permettant de participer aux développements du cœur de ces logiciels. Les développements ainsi financés sont ensuite disponibles pour toutes et tous.

Service des finances

L'année 2025 verra l'engagement d'un poste de chargé-e de projet pour la préparation du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Les nouvelles normes comptables devront être définitivement implémentées en 2027, ce qui nécessite de terminer l'ensemble des travaux préparatoires en avril 2026 pour l'élaboration du budget 2027.

En plus de la réalisation d'une table de conversion d'un modèle comptable à l'autre, il s'agira d'évaluer la classification des immobilisations entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier, d'analyser les fonds de réserves, mais aussi et surtout de consulter les services sur leurs besoins d'évolution des outils financiers et de les accompagner dans ce changement.

Afin de permettre aux chef-fes de service et aux responsables de bureau un meilleur suivi de leurs comptes, un outil informatique « Portail finances » sera proposé. Cet outil, facile d'accès, nécessite peu de formation. Il a été développé par un boursier communal et a déjà été adopté

par plusieurs communes. Le « Portail finances » sera un des éléments centraux pour les prochains axes de modernisations de la gestion financière communale.

Il est également prévu d'introduire le module « Immobilisation » dans l'ERP ProConcept. Ce module permettra un meilleur contrôle des opérations comptables liées aux immobilisations, principalement concernant nos immeubles.

Service des bâtiments, de la gérance et de l'énergie

État locatif

Pour mémoire, le service a repris la gestion des bâtiments de propriétés communales à la suite de l'internalisation des gérances au 1er juillet 2021. L'état locatif théorique était de CHF 6'585'000.— à cette date. Au 1er janvier 2025, l'état locatif théorique sera de CHF 7'343'568.—, soit une augmentation de CHF 758'568.—.

Entretien des bâtiments communaux

La valeur ECA du patrimoine immobilier est de CHF 608'765'728.— au 31 décembre 2023.

Une valeur entre 1 et 1,2 % est souvent citée comme référence pour un entretien suffisant, sans vétusté apparente. Il faudrait donc consacrer environ CHF 6'000'000.— pour l'entretien des bâtiments. À ce sujet, le budget de fonctionnement 2025 prévoit un montant de CHF 3'419'000.— pour l'entretien courant du patrimoine administratif et du patrimoine financier, auquel il faut également ajouter les dépenses d'investissement pour de l'entretien (maintien de la valeur). Ces investissements, dont le montant est à préciser, feront l'objet d'une demande de crédit-cadre consacrée à l'entretien du patrimoine communal, laquelle sera déposée au Conseil communal en novembre 2024.

Énergie

Les tarifs de l'énergie (chaleur et électricité sur marché captif) devraient rester assez stables entre 2024 et 2025, sauf événements géopolitiques majeurs. Les tarifs de l'électricité sur le marché libre ont en revanche été revus à la baisse, en raison d'un marché de l'électricité plus détendu.

L'écart entre le budget 2024 et 2025 est principalement dû à une correction de la pratique comptable déjà observée dans les comptes 2023. En effet, il s'agit d'imputations internes comptabilisées dans les comptes de nature 39.

Ressources humaines

En regard du plan des investissements et des projets du bâti scolaire, de l'accueil préscolaire et parascolaire, la procédure d'engagement de chargé.es de projets (2.0 EPT) par voie de préavis accordés par le Conseil communal les 14 mars 2024 (préavis 05/2024) et 20 juin 2024 (préavis 23/2024) est en cours. Enfin, la pérennisation de 0.65 EPT est demandée pour des agents de propreté des bâtiments locatifs.

Service de l'urbanisme et de la mobilité

Le budget 2025 pour le service se présente dans sa globalité en continuité avec celui de 2024. Des variations sont toutefois notables principalement en lien avec les projets suivis par le service et pour les régularisations à entreprendre en conformité avec le cadre légal.

351.3185 Honoraires, études et frais d'expertises

La grande majorité des projets qui occuperont les chef·fes de projet en 2025 sera financée par compte d'attente ou par crédit d'investissement. Ce compte voit ainsi sa dotation diminuer en

conséquence. Restent donc des frais d'études dont le montant peut être financé par voie budgétaire avec par exemple, pour la mobilité, une étude relative au concept de guidage pour les parkings publics. À noter également, la participation du service au projet Geocity qui permet de moderniser les prestations de la police des constructions. Les prestations de contrôle énergétique des permis de construire sont également comptabilisées, mais sont refacturées au demandeur (compte 351.4313).

351.3012 Salaires du personnel auxiliaire
351.4272.02 Emoluments pour enseignants
351.4272 Anticipations immobilières

De nombreux procédés de réclame et objets anticipant sur le domaine public doivent être régularisés.

Ce travail, à la fois administratif et technique, ne peut être couvert par le personnel fixe déjà très occupé à traiter les dossiers courants. Il s'agit par ailleurs d'un travail limité dans le temps d'où la proposition d'augmenter temporairement le taux d'activité d'employées d'administration en poste et de prévoir le recrutement d'un technicien auxiliaire pour le travail d'analyse et de terrain relatif aux anticipations (sac coupe-vent, balcon, mention de précarité, regard, saut de loup etc.) À noter également que le tarif des anticipations datant de 1975 sera revu.

Ce rattrapage aura donc un effet notable sur les émoluments et taxes perçues. (comptes 351.4272.02 et 351.4272)

Bureau de la durabilité

Le budget 2025 du Bureau de la durabilité s'inscrit dans la continuité des exercices précédents.

La stratégie de durabilité, qui complétera le Plan climat avec les volets sociaux, économiques et de biodiversité, en se basant sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, occupera particulièrement l'équipe pendant l'année 2025. L'élaboration de cette stratégie fera l'objet d'un mandat d'accompagnement, notamment en vue d'impliquer l'ensemble des publics concernés.

Dans le but de renforcer le pouvoir d'agir de la population et d'encourager la société civile à l'atteinte des objectifs climatiques fixés par la Municipalité dans le cadre du Plan climat, il est proposé un montant supplémentaire pour soutenir les projets soumis dans le cadre de la bourse aux projets durables au vu du succès rencontré par l'édition 2024.

En parallèle, le bureau continuera l'organisation de différents événements et campagnes de sensibilisation comme prévu par diverses mesures du Plan climat (Fête de la nature, campagnes de sensibilisation à la réduction des déchets, à la mobilité douce ou encore à l'alimentation).

Concernant le plan de mobilité de l'administration, une modification notable aura lieu en 2025 avec le renouvellement et l'électrification de l'ensemble de la flotte des véhicules mutualisés pour les services communaux.

Finalement, bien que les montants demandés soient globalement similaires à ceux des précédents exercices, les charges sont réparties de manière sensiblement différente dans les différents comptes. En effet, en prévision du passage à MCH2, le budget a été retravaillé afin de répartir les coûts selon leur nature et non plus leur fonction comme c'était le cas auparavant.

Service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien

Cette nouvelle année s'inscrit dans la continuité de l'année 2024 pour le Service des travaux publics, espaces verts et entretien. En charge de l'embellissement de la ville, de l'entretien du domaine public et du maintien de sa propreté, ainsi que de la gestion des ports, des infrastructures souterraines et de l'éclairage public, le service poursuivra ses activités courantes visant au bien-être de la population veveysanne.

En ce qui concerne la masse salariale fixe, elle est en légère hausse avec un renforcement de l'équipe du secteur de la voirie notamment par 1 EPT supplémentaire dévolu au nettoyage des toilettes publiques et une pérennisation d'un poste de 0.68 EPT au secteur des espaces verts. Pour ce qui est du budget auxiliaire, le secteur administratif pourra compter sur un budget lui permettant l'engagement d'un employé d'administration auxiliaire.

En plus des projets courants liés notamment à la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes, de grands projets seront menés par le Service des travaux publics, espaces verts et entretien, notamment la réfection et l'entretien de ponts (ouvrages d'art), le projet de réaménagement du Jardin Doret, la conteneurisation des déchets et le Plan lumière. Un montant supplémentaire a été ajouté au budget en ce qui concerne les frais d'honoraires, études et expertises notamment en lien avec certains grands projets cités précédemment et aux nombreux projets qui doivent être menés en étroite collaboration avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité. En lien avec les travaux d'entretien et de l'amélioration de la chaussée, une augmentation est due notamment à la fourniture et à la pose d'arceaux pour le stationnement de vélos en collaboration avec le Service de l'urbanisme ainsi que pour les aménagements mineurs de surface.

Le secteur de l'infrastructure devra également refaire les joints du perré qui n'ont pas été faits depuis un certain temps augmentant ainsi légèrement le budget, notamment sur le compte 411.3147 « Enrochements, digue, glacis – Travaux et transports exécutés par tiers » et cela, chaque année afin d'optimiser l'entretien de ceux-ci. Cette année marquera également un travail d'entretien des joints de la digue et de contrôle cathodique, travail qui n'a pas été effectué depuis 2011 et qui devient urgent de faire. De ce fait, le budget sur le compte 412.3147 « Ports – Travaux et transports exécutés par tiers » prend en compte l'exécution de ce travail. Celui-ci sera effectué tous les quatre ans.

Une augmentation du budget est également due aux travaux de mise à jour de l'arrosage automatique au Jardin Doret qui est défectueux. Le Service des travaux publics, espaces verts et entretien, via son secteur des espaces verts, se saisit de l'occasion du projet en cours au Jardin Doret pour exécuter ce travail conséquent. Le service a vu son budget augmenter notamment pour le travail de fosses d'arbres dédié au Service de l'urbanisme et de la mobilité.

Pour ce qui est du Préavis N° 24/2022 concernant le renouvellement du parc des véhicules et des machines de la Ville de Vevey entre 2023 et 2026, le service poursuit l'achat raisonné de véhicules et machines pour le renouvellement de la flotte de la Ville de Vevey.

Service de la famille, de l'éducation et du sport

Le budget 2025 du Service de la famille, de l'éducation et du sport est principalement impacté par deux éléments liés à la masse salariale : les charges associées aux annuités, indexation et assurances pertes de gain, d'un côté, et les augmentations du personnel d'autre part pour le secteur famille en particulier.

Du personnel supplémentaire (4.235 EPT) est en effet requis pour faire face à l'accroissement du nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil pré et parascolaire veveysannes

notamment et permettre l'exploitation d'un nouveau jardin d'enfants. Ce chiffre est précisé comme suit :

- 2.61 EPT éducatif et aide de cuisine (service de repas) requis par l'OAJE
- 1.325 EPT éducatif pour l'exploitation d'un jardin d'enfants à Gilamont (préavis 18/2024)
- 0.30 EPT pour renforcer le poste d'adjointe qualité et inclusion (actuellement doté à 0.5 EPT)

Des ressources en auxiliaires sont également sollicitées pour le soutien aux équipes et particulièrement pour l'encadrement d'enfants à besoins particuliers.

S'agissant des dépenses liées aux prestations, celles-ci ont été adaptées selon l'évolution du nombre d'enfants (fête des oiseaux, promotions, sorties et camps) ou des partenaires (Passeport Vacances édition automne). Des projets inclusifs scolaires et sportifs sont également prévus en 2025 dans les enveloppes financières existantes.

En ce qui concerne les camps scolaires à la montagne, le loyer pour un chalet de remplacement aux Mosses suite à la fermeture de La Cheneau a été intégré au budget 2025 ; ce site permettant d'accueillir à nouveau deux classes simultanément, du personnel auxiliaire supplémentaire d'aide de cuisine a également été budgété et le poste achat de produits alimentaires ajusté comme annoncé dans le cadre du préavis 04/24. D'autres dépenses liées à des frais d'investissement (mobilier, équipements) en faveur des écoles et des structures d'accueil pré et parascolaire feront l'objet d'un préavis extrabudgétaire pour 2025.

S'agissant des projets en cours (préaux scolaires, plan de mobilité scolaire) ou à venir (nouvelles places en accueil pré et parascolaire, planification des horaires du personnel éducatif, réaménagement de locaux, etc.) les comptes honoraires pour études diverses et logiciels ont été adaptés.

Différents postes en lien avec les amortissements (mobilier et équipements, skatepark, etc.) et autres imputations internes viennent également en augmentation des charges.

En termes de revenus, la Municipalité a validé le principe de reporter sur les bénéficiaires des réfectoires l'augmentation du prix des repas livrés par une cuisine externe. Les subventions cantonales ont également été adaptées au nombre d'enfants (facturation des repas aux parents lors de camps, frais scolaires). La participation cantonale aux charges salariales éducatives (33%+0.25%) a également été ajustée pour l'exercice 2025.

Service de la cohésion sociale

En 2025, le Service de la cohésion sociale entend poursuivre sa mission pour renforcer la mixité sociale par des activités de quartier et dans l'espace public, développer une citoyenneté participative, notamment avec la population sénior, promouvoir l'égalité des genres, développer une culture d'accueil visant à renforcer l'autonomie et la confiance, notamment dans le cadre de l'intégration, mettre en œuvre la politique de l'habitat, renforcer l'accès aux aides communales subsidiaires et complémentaires aux aides cantonales et régionales ainsi que de poursuivre et développer au plus proche des besoins le travail social de proximité de Ginkgo et la Villa Métisse. Le budget lié à cette dernière passe d'ailleurs dans la partie Ginkgo dès 2025.

L'approche privilégiée du service est d'aller vers ces différents publics et lutter contre l'isolement, notamment en différenciant les lieux et modes d'interventions (maison de quartier, cours-ateliers, événementiel, médiation urbaine, implication de la société civile, partenariats).

La majorité des prestations représentent du travail humain (EPT/honoraires) et le rapport entre le prix et ce qu'apporte un tel service ne peut pas être mesuré mais il peut être questionné l'impact que cela aurait sans ces prestations parfois peu visibles et quantifiables. Être à l'écoute de la population, la renseigner, contribuer de différentes manières à promouvoir le vivre ensemble et lutter contre la précarisation, les discriminations et la polarisation est une tâche communale pour assurer au mieux la tranquillité publique. La Ville de Vevey s'est distinguée en la matière, en mettant en place la plateforme *harcèl.Vevey*, la première étape du dispositif pour la coordination de terrain autour du trafic de stupéfiants et la médiation urbaine, ainsi que la table ronde de précarité qui a été suivie d'un groupe de travail sur l'accès aux soins (devenu un projet Riviera pour Vous) et la plateforme précarité. Le plan d'action pour lutter contre les violences domestiques a été co-construit avec la société civile.

Les grands enjeux de société auxquels le service doit faire face l'année à venir, sont le développement de la consommation et trafic de stupéfiants dans l'espace public (dispositif pluridisciplinaire, médiation urbaine), l'augmentation de la précarité dans les villes, les violences domestiques (information, orientation, soutien, sensibilisation), le développement urbain (programmes de logements et équipements publics pour les biens préemptés et les plans d'affectation), la participation citoyenne à l'écoute des personnes sous-représentées dans une optique d'égalité des chances (collaboration étroite à la stratégie de durabilité).

Si la majorité de ces missions peuvent être assurées avec le budget courant (enveloppe constante), quelques renforts sont néanmoins nécessaires :

- Convention de soutien à l'OSEO CHF 33'000.— (dégressif sur 3 années)
- Annualisation du programme de prévention par les pairs (jeunes) CHF 10'000.—
- Médiation urbaine : prolongation du dispositif lancé le 27 juin 2024 pour 6 mois en 2025 (une année au total). Pérennisation par voie de préavis selon le premier bilan qui pourra intervenir fin 2024
- Renfort du soutien à la permanence accueil Caritas et la production de repas pour le Hublot
- Diminution de la subvention cantonale « mini PIC » en raison de la redéfinition du programme d'intégration, plus transversal, moins administratif

Service de la culture

Afin de répondre à plusieurs mesures du document de « Politique culturelle de la Ville de Vevey, Stratégie 2019-2026 » et aux axes culturels du programme de législature de la Municipalité, le Service de la culture poursuit le renforcement des soutiens aux projets inscrivant fortement et largement l'image en ville et permettant la valorisation du label « Ville d'Images ».

Le VIFFF (Vevey International Funny Film Festival) est l'un des rares festivals de cinéma destiné au genre comique au monde, et le seul festival de cinéma de la Riviera. En presque 10 ans, il a acquis une renommée internationale et décuplé son offre. Ce succès s'accompagne de besoins impératifs pour le bon fonctionnement de la manifestation : les infrastructures doivent être développées afin d'absorber un public toujours plus nombreux ; les postes de responsable de secteur (billetterie, accueil, bar) doivent pouvoir être rémunérés ; et les supports de communication doivent être traduits en plusieurs langues afin d'être accessibles à un large public non francophone, ce qui permettrait par ailleurs d'espérer de nouveaux soutiens fédéraux. Le Service de la culture a, dès lors, inscrit une première augmentation de CHF 25'000.— sur la ligne du VIFFF, avec l'intention d'accompagner progressivement le développement exceptionnel de cette manifestation sur les trois prochaines années, par le biais d'une convention tripartite avec le Canton de Vaud. Ce dernier a par ailleurs créé, cette année, une nouvelle ligne à son budget, doublant presque sa subvention en signe de reconnaissance du caractère unique et du potentiel de développement de l'événement.

Le cinéma comique fait partie intégrante de l'histoire, de l'identité et du patrimoine de Vevey, notamment grâce à la figure de Charlie Chaplin, célébrité au rayonnement international. Aujourd'hui, le VIFFF est l'ambassadeur du cinéma au sein du label Ville d'Images, en totale cohérence avec cet héritage. Il valorise le patrimoine cinématographique de la Ville, permet de faire vivre les cinémas veveysans annuellement au rythme d'un festival international et participe ainsi au renforcement de l'attractivité de la région et à la consolidation de l'offre culturelle et touristique.

Les musiques actuelles étant toujours largement sous-dotées en comparaison des autres disciplines culturelles subventionnées, il est nécessaire de poursuivre les efforts entamés en 2020 avec l'augmentation du soutien au Rocking Chair, puis l'an dernier à Nox Orae. Dans cette logique, une augmentation de CHF 5'000.— de la subvention à Live in Vevey, inchangée depuis 25 ans a été inscrite au budget 2025. Ce projet de résidence artistique, unique en Europe, est aujourd'hui confronté à l'inflation ainsi qu'à l'augmentation générale des cachets des musiciens.

Lieu unique pour les artistes et les jeunes de la région, laboratoire de recherche artistique, mais aussi lieu d'accueil, d'échange et d'inclusivité, le Clabo propose un programme salué par les instances de subventionnement cantonales et fédérales, qui reconnaissent le manque actuel de lieux d'expérimentation artistique à vocation sociale, et qui ont contribué financièrement à la transformation du lieu au côté de la Ville. Afin de rentabiliser ces investissements et la mise aux normes du bâtiment, il est aujourd'hui essentiel de donner au Clabo les moyens de mettre en place sa programmation ouverte au public. Le Service de la culture et le Service de la famille, de l'éducation et du sport apportent en complémentarité le financement de base essentiel au maintien des activités qui font du Clabo un espace unique faisant cohabiter artistes professionnels et jeunes de la région.

En ce qui concerne les musées communaux, la conservation des collections du Musée suisse de l'appareil photographique (objets, phototypes et documents) nécessite un contrôle et une gestion précise de l'hygrométrie qui est assurée par des humidificateurs/déshumidificateurs. Ces derniers étant obsolètes, il n'est plus possible de les entretenir, les pièces détachées et consommables n'étant plus disponibles, il est donc indispensable de les remplacer, afin de garantir des conditions de conservation optimales pour les riches collections appartenant à la Ville. Parmi les activités du musée, les expositions constituent le pilier central des offres proposées au public. Afin de construire un programme de qualité, intéressant un large public et un réseau professionnel national et international, le musée doit pouvoir répondre aux normes internationales en matière d'exposition et être capable d'exposer des tirages originaux, et non uniquement des reproductions, c'est pourquoi une consolidation du budget d'exposition est prévue à cet effet. Des recherches de fonds auprès d'organismes privés seront mises en œuvre afin de compenser ces dépenses.

Musée Jenisch Vevey

En 2025, le Musée Jenisch Vevey présentera sept expositions temporaires, parmi lesquelles plusieurs seront consacrées à des artistes de renom. On y découvrira notamment une exposition monographique de Françoise Pétrovitch, l'une des plus grandes dessinatrices contemporaines, ainsi qu'un hommage dédié à Félix Vallotton, à l'occasion du 100^e anniversaire de sa mort. Une exposition focus mettra en avant le poète Philippe Jaccottet, né il y a 100 ans, entouré des artistes qu'il appréciait. Albert Chavaz et ses gravures sera également mis à l'honneur. Autre événement majeur de l'année : la première présentation de la collection de feu Thierry Barbier-Mueller. La saison se clôturera par une immersion dans l'art japonais, avec la présentation des précieuses estampes japonaises du musée, exposées pour la première fois.

Le musée s'attache à rendre ses activités accessibles à tous les publics. Pour ce faire, un programme riche et diversifié est proposé tout au long de l'année, incluant des cours d'histoire

de l'art, des rencontres avec des artistes, des visites guidées, des concerts, du yoga pour seniors, de l'art-thérapie, ainsi que des ateliers pour enfants et adultes. Une attention particulière est portée aux scolaires, et de nouveaux partenariats sont noués, notamment dans le domaine de la musique classique, avec le festival Vevey Spring Classic.

Au cœur de la mission du musée, la conservation, l'inventaire, la photographie, la restauration et la mise en valeur de ses collections sont prioritaires. Celles-ci comprennent plus de 40 000 estampes, allant de la Renaissance à nos jours, 11 000 dessins et 1 600 peintures. Le processus de mise en ligne des collections se poursuivra activement.

Dans le cadre du budget 2025, le musée met l'accent sur le renforcement de son équipe et de ses trois pôles principaux :

- Le pôle conservation et expositions, regroupant le personnel scientifique (conservatrices, conservatrices adjointes et assistantes de conservation), ainsi que la régie et la technique des collections.

- Le pôle des publics, incluant la communication, la médiation culturelle et l'accueil.

- Le pôle administration et exploitation, qui rassemble l'administration, la bibliothèque, la maintenance et la sécurité.

Pour soutenir ce renforcement avec un budget à enveloppe constante, deux nouveaux postes seront créés :

- La médiatrice culturelle sera promue responsable du pôle des publics.

- Un poste à 50 % d'adjoint.e sera créé pour la gestion du pôle administration et exploitation.

D'autres ajustements sont également prévus :

Une augmentation de 20 % du temps de travail de la responsable de la communication, afin de répondre au volume croissant d'événements et d'activités proposés par le musée. La stabilisation du poste de bibliothécaire à 10 % et la promotion du technicien.ne de maintenance et surveillant.e de salle au poste de responsable de la maintenance et de la sécurité, à la suite du départ à la retraite de l'actuel titulaire.

Bureau de l'animation-jeunesse

Le Bureau de l'animation-jeunesse a déménagé l'année dernière à la rue du Conseil 6, dans les locaux rénovés de l'ancienne UAP de la Pomme d'Or. Ces nouveaux espaces permettent de compléter l'offre d'animation jusque-là hors murs, ainsi que de faciliter le travail et les rencontres avec les partenaires qui œuvrent en faveur de la jeunesse à Vevey. En parallèle à ses activités et projets annuels, l'équipe d'animation socioculturelle a commencé à proposer des accueils pour les jeunes, dans le but notamment de renforcer le lien avec le public adolescent, et souhaite proposer davantage d'ouvertures durant les vacances scolaires. Pour mener à bien cette activité, le Bureau de l'animation-jeunesse sollicite le Conseil communal pour un léger renfort du personnel fixe (0.2 EPT), qui correspond en majorité à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire constante demandée.

En 2025, le festival Animai est planifié à la même date que la Fête de la danse, une occasion de collaborer autour de missions similaires telles que l'encouragement à la participation active des jeunes de Vevey et au partage de la vie sociale et culturelle sur le territoire veveysan. Un montant supplémentaire est sollicité pour cette édition du festival, ce qui permettra d'adapter les infrastructures scéniques à cet événement ainsi que leur montage. Par ailleurs, suite à un événement impliquant l'intervention des forces de l'ordre autour du festival Animai 2024, le montant alloué à la sécurité doit être revu, dont une partie pourra être créditée par le biais d'une subvention de la Commission prévention Riviera.

Suite au constat d'une fréquentation sans cesse en augmentation pour l'activité Open Sport durant la saison hivernale, un accueil supplémentaire est prévu pour la saison 2024-2025 le vendredi à la salle des Tilleuls, ainsi qu'une prolongation d'accueil le samedi soir à la salle du

Feu. Ces aménagements permettront de répondre aux besoins et à l'affluence toujours croissante des enfants qui participent à Open Sport, tout en maintenant de bonnes conditions d'encadrement.

En parallèle à ses activités régulières, l'équipe a aussi soutenu et accompagné cette année un petit groupe de jeunes en vue de la constitution d'un Conseil des Jeunes de Vevey. Pour que ce groupe prenne son envol et s'inscrive dans une démarche pérenne, il est nécessaire de poursuivre cet accompagnement. De plus, une étude jeunesse a été initiée cette année en collaboration avec Unisanté. Le but de cette démarche est de cartographier les partenaires locaux qui œuvrent en faveur de la jeunesse, ainsi que de faire un premier état des lieux des besoins des jeunes du point de vue des professionnel-le-s qui les accompagnent. Après les résultats qui seront présentés en fin d'année, cette étude méritera d'être poursuivie en 2025 afin d'intégrer la parole des jeunes aux questions soulevées et d'orienter les actions du Bureau de l'animation-jeunesse, tout comme de ses différents partenaires tels que les écoles, au plus proche des besoins des jeunes.

10. Conclusions

En raison des éléments décrits et détaillés dans le présent préavis, la Municipalité n'est pas en mesure de présenter un projet de budget 2025 qui atteigne l'équilibre budgétaire. Toutefois, avec une marge d'autofinancement positive, le petit équilibre est atteint et les recettes couvrent donc l'ensemble des charges de fonctionnement.

Pour l'élaboration du budget 2025, la Municipalité avait notamment fixé les objectifs suivants :

Un déficit budgétaire de CHF 5 Mio au maximum, soit environ 3% des charges

Cet objectif est atteint puisque le budget présente un déficit de CHF 4.92 Mio, soit 2.93% des charges.

Une marge d'autofinancement positive selon l'objectif de législature (CHF 30 Mio de 2021 à 2026)

Cet objectif est presque atteint, l'autofinancement théorique étant positif à hauteur de CHF 4.22 Mio sans toutefois correspondre à la moyenne de l'objectif de législature de CHF 5 Mio. Sauf imprévu ou événement exceptionnel, l'autofinancement devrait correspondre à l'objectif au moment du bouclage des comptes. À noter qu'une grande partie des investissements prévus en 2025 devra être financée par l'emprunt, toutefois cela est conforme à ce qui avait déjà été annoncé lors de la fixation du plafond d'endettement en début de législature.

Règles pour les crédits supplémentaires déjà dépensés et pour les reports de crédits

Cet objectif visait, d'une part, à réaffirmer l'engagement de la Municipalité à respecter strictement le cadre légal pour les crédits supplémentaires — notamment le Règlement cantonal sur la comptabilité des communes qui prévoit qu'un caractère imprévisible et exceptionnel doit être démontré — et, d'autre part, à veiller à la sincérité du projet de budget présenté au Conseil communal. Concernant les reports de crédits d'une année à l'autre, ils ne sont autorisés que si un engagement formel a bien eu lieu durant l'année comptable en cours.

Enveloppe constante

La Municipalité a demandé aux services de réaliser leur budget en se basant sur l'enveloppe à disposition en 2024, ceci hors éléments conjoncturels (inflation, modification d'une base légale, charges liées, etc.). Cet objectif a amené les services à une analyse plus pointue des charges et des recettes inscrites au budget. Tout en permettant à la Municipalité d'arbitrer les dépenses ou projets qui amenaient une augmentation des charges ou une diminution des recettes, sur la base de demandes argumentées des services. Concernant les besoins en personnel, la priorité a été mise sur les mesures organisationnelles et de formations. Hors pérennisation de postes auxiliaires et part liée à des obligations légales, l'augmentation d'EPT est de l'ordre de 1%.

Analyse des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement

Chaque service et bureau a veillé à ne pas porter de dépenses d'investissement au budget de fonctionnement. Comme pour l'élaboration du budget de l'année précédente, c'est la définition suivante qui s'impose: « *Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition de biens durables qui entrent dans notre patrimoine avec, pour effet, de le conserver, de le renouveler ou de l'accroître. Mais aussi toutes les dépenses sur des actifs ayant pour effet l'augmentation de leur valeur, l'accroissement notable de leur durée d'utilisation, la diminution de leur coût d'utilisation ou encore une production supérieure.* ». Enfin, selon les règles comptables, les charges directement ou indirectement liées sont à nouveau en 2025 incluses aux dépenses d'investissement: comptes d'attente, études, charges de personnel, honoraires, frais accessoires, etc.

Des éléments conjoncturels continuent à peser sur le budget 2025. Premièrement l'inflation qui a un impact sur nos charges courantes ainsi que sur les charges de personnel avec l'augmentation de l'indice des prix à la consommation en 2024. Comme pour l'année en cours, la Municipalité a décidé pour 2025 de la pleine indexation des salaires du personnel communal budgétée à ce stade à hauteur de 1.5%, mais qui sera appliquée sur la base de l'indice de novembre 2024. Deuxièmement, la forte augmentation de la facture sociale cantonale et donc de la part à la charge des communes.

Il y a toutefois aussi des éléments positifs, comme la diminution du prix de l'électricité, l'amélioration des revenus de notre patrimoine financier, notamment en lien avec de nouvelles acquisitions, ou encore l'augmentation des recettes pour ASR et les VMCV SA.

Mais aussi et surtout une amélioration considérable des recettes fiscales des personnes morales. En effet et comme chaque année, une rencontre a eu lieu le 15 août dernier avec le service de la taxation de l'ACI en vue de procéder à l'évaluation précise de la prévision des impôts sur les personnes morales (bénéfice et capital) pour l'année 2025.

Pour rappel, dans nos comptes et donc dans nos prévisions budgétaires, ce sont les impôts facturés (après taxation provisoire et/ou définitive) qu'il s'agit d'évaluer. Pour les entreprises, il s'agit pour une partie de prévisions basées sur les acomptes de l'année en cours (2024), ainsi que des éléments de taxation définitive prévisibles pour l'année N-1 (2023), car celle-ci survient deux ans après. Concernant ces derniers sur la période qui nous occupe, les résultats attendus sont bien meilleurs que les prévisions 2023. Il ne s'agit vraisemblablement pas seulement d'une situation exceptionnelle, mais d'une tendance. Toutefois, par prudence, seuls les montants supplémentaires attendus en lien avec l'exercice 2023 ont été portés au budget 2025, sans conclure à ce stade que cette tendance allait forcément se pérenniser.

L'amélioration de nos recettes fiscales aura un effet sur le nouveau système péréquatif et notamment sur la péréquation des ressources. C'est donc la prudence qui s'est imposée en prévoyant que notre contribution de solidarité sera supérieure aux acomptes 2025 calculés par le Canton sur la base des rendements d'impôts 2023. Il est impossible de calculer ce chiffre précisément, puisque cela nécessiterait de faire des prévisions pour l'ensemble des communes vaudoises ! Dès lors, il a été prévu dans ce projet de budget de doubler le montant des acomptes en lien avec la péréquation des ressources et donc d'ajouter une charge de CHF 3,2 Mio qui constitue en quelque sorte une réserve disponible au moment du bouclage des comptes 2025. À cela s'ajoute le calcul très prudent par le Canton des acomptes du système péréquatif, notamment en lien avec le revenu fiscal standardisé des communes ainsi que les charges de la participation à la cohésion sociale.

Dès lors et malgré un contexte global d'instabilité économique et d'inflation, le projet de budget 2025 ne présente aucune coupe dans les prestations de service public existantes. De plus, la Municipalité s'applique à contenir les charges communales, tout en poursuivant la mise en place de politiques publiques sectorielles et le développement des projets inscrits au plan des

investissements dans le cadre du programme de législature 2021-2026. Ceci notamment en lien avec la concrétisation des objectifs du Plan climat de la Ville et avec le souci permanent de répondre aux besoins de la population et du tissu associatif, culturel et économique veveysan.

Enfin, les perspectives pour les prochains budgets sont assez difficiles à prévoir aujourd'hui et c'est donc la prudence qui s'est imposée pour ce projet de budget. De plus, comme par le passé, il convient de continuer à suivre avec attention les éléments suivants : l'évolution de la conjoncture suisse et régionale, l'évolution de la conjoncture mondiale (récession, conflits, instabilité, pandémie, etc.), l'évolution des taux d'intérêt, l'évolution de l'inflation, les politiques fiscales cantonale et fédérale, ainsi que l'impact sur le budget de fonctionnement de la mise en exploitation des nouveaux investissements réalisés.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 33/2024, du 30 septembre 2024, concernant le « Budget communal pour l'exercice 2025 »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	167'650'900
Revenus	CHF	162'735'400
Excédent de charges	CHF	4'915'500
Autofinancement	CHF	4'220'300

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Yvan Luccarini


Grégoire Halter



Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini

Annexes :

- Évolution de l'autofinancement entre 2018 et 2025
- Tableau récapitulatif des demandes d'EPT pour le projet de budget 2025
- Brochure du projet de budget 2025

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2018 à 2025

	B 2025	B 2024	C 2023	C 2022	C 2021	C 2020	C 2019	C 2018
Résultat de l'exercice	-4'915'500	-8'038'000	-4'515'167	-2'410'335	-5'358'078	-7'283'113	-3'908'416	79'608
33 - Amortissements	10'314'300	9'003'500	9'519'173	9'830'560	9'631'736	8'752'576	9'370'027	10'900'442
33 - Amortissements extraordinaires	-	-	8'401'519	-	9'772'244	-	-	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'505'300	1'490'800	1'968'994	1'419'861	1'832'142	2'244'320	2'452'380	2'416'009
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-2'683'800	-1'364'300	-3'865'948	-1'471'635	-1'162'389	-165'439	-406'390	-2'806'105
48 - Prélèv. extraordinaire sur fonds de réserve	-	-	-8'401'519	-	-4'951'483	-	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-	-210'247	-458'517	-535'457	-346'848	-665'899	-198'666
Autofinancement	4'220'300	1'092'000	2'896'805	6'909'934	9'228'715	3'201'497	6'841'701	10'391'288

Autofinancement moyen

2018-2025 **5'597'780**

2021-2025 **4'869'551**

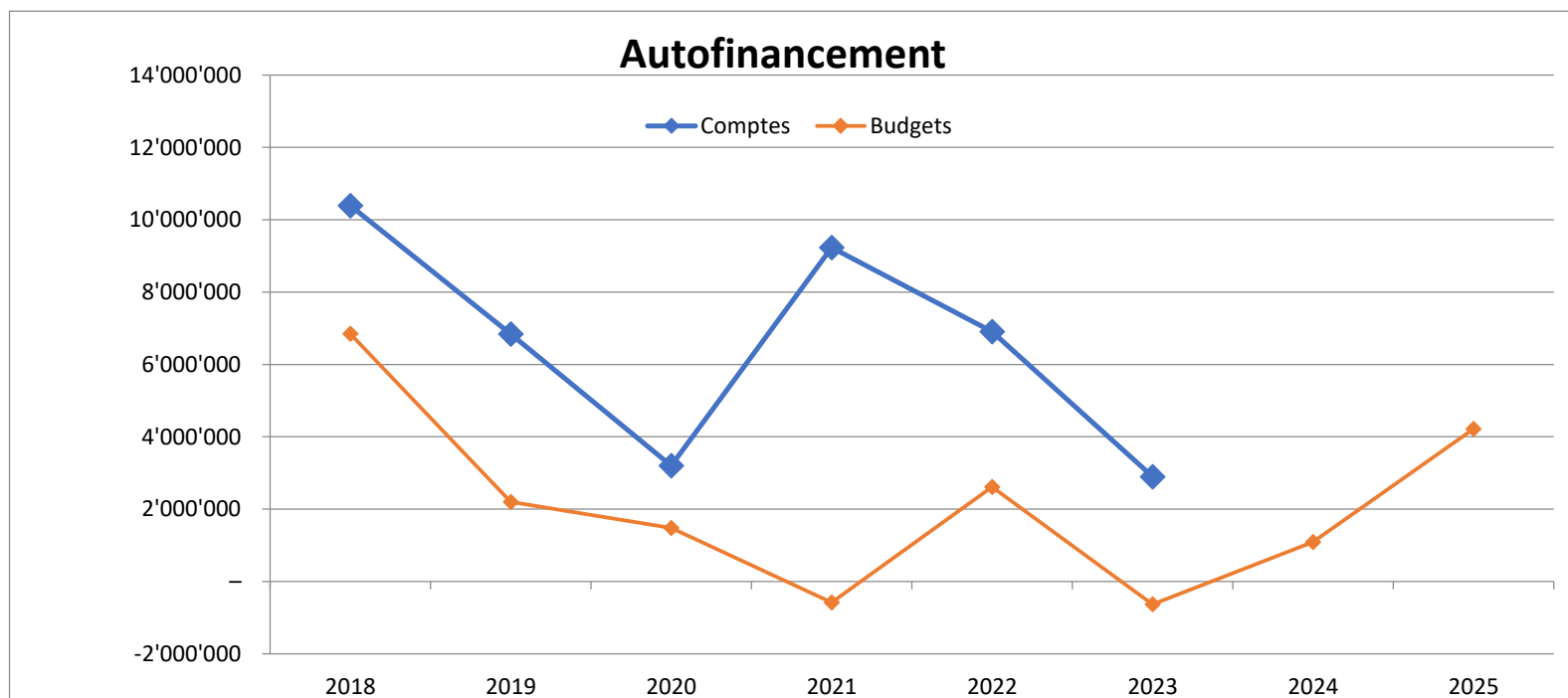


Tableau récapitulatif des demandes d'EPT pour le projet de budget 2025

				383.115	Nombre de postes (EPT) prévus au budget 2024 (sans la Municipalité et les apprenti-es)	
Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte	Commentaire
BAT	Bâtiments		Chargé-e de projets	1.00	300	Selon préavis 05/2024 - Achat de Moulins 11
FAM	Famille - préscolaire	Nouvelle structure d'accueil	Responsable adjoint-e d'un centre communal de la petite enfance	0.7625	58212	Selon préavis 18/2024 -Ouverture du nouveau Jardin d'enfants
FAM	Famille - préscolaire	Nouvelle structure d'accueil	Éducateur-trice de l'enfance II CFC	0.5625	58212	Selon préavis 18/2024 - Ouverture du nouveau Jardin d'enfants
BAT	Bâtiments		Chargé-e de projets	1.00	300	Selon préavis 23/2024 - Collège provisoire des Galeries du Rivage
				386.440	Nombre de postes (EPT) avant le projet de budget 2025	

Créations de nouveaux postes						
Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte	Commentaire
ANI	Animation jeunesse		Animateur-trice socioculturel-le	0.20	9522	Augmentation des activités liées au déménagement du Bureau de l'animation-jeunesse dans les nouveaux locaux (accueil jeunes, ateliers de prévention, animations diverses) et liées au bon fonctionnement dedit locaux (mutualisation des espaces à disposition des autres services de la Ville et des associations, gestion des locations)
FAM			Répondant-e technique	0.10	501	Reprise de tâches scolaires (livraison économat) 4h/semaine des répondant-es techniques actuel-les dont les tâches sont augmentées en lien avec la rénovation du bâti scolaire, la construction de modulaire et la rénovation de la Cheneau.
FAM	Famille - préscolaire	La Barcarolle	Éducateur-trice de l'enfance II CFC	0.70	58102	Exigence OAJE : renforcement équipe trotteurs, car locaux inadaptés
FAM	Famille - préscolaire	Les Cèdres	Aide de cuisine et de maison	0.20	58103	Exigence OAJE : selon rapport du 11 mai 2023
FAM	Famille - parascolaire	UAP Aviron	Éducateur-trice de l'enfance III EESP	0.20	58205	Exigence OAJE : augmentation du nombre d'élèves UAP 3P-8P le mercredi après-midi
FAM	Famille - parascolaire	UAP Charmontey	Éducateur-trice de l'enfance III EESP	0.66	58206	Exigence OAJE : augmentation du nombre d'élèves déjà dès le mois d'août 2024
FAM	Famille - parascolaire	UAP Charmontey	Aide de cuisine et de maison	0.15	58206	Exigence OAJE : augmentation du nombre d'élèves déjà dès le mois d'août 2024
FAM	Famille - parascolaire	UAP Charmontey	Éducateur-trice de l'enfance II CFC	0.50	58206	Recommandation OAJE en lien avec la configuration des locaux (2 étages et groupes de 48 enfants)
FAM	Famille - parascolaire	UAP Crédeilles	Aide de cuisine et de maison	0.10	58207	Exigence OAJE : réception de la livraison des repas
FAM	Famille - parascolaire	UAP Crosets	Aide de cuisine et de maison	0.10	58208	Exigence OAJE : annualisation à 4.75 heures par jour
FAM	Famille	Permanence vacances	Responsable d'unité d'accueil parascolaire	0.10	58211	Besoins supplémentaires en supervision et responsabilité des permanences
FAM	Famille		Adjoint-e pédagogique	0.30	584	Poste d'adjointe qualité et inclusion financé à hauteur de 0.5 EPT par la FAJE Actuellement 0.2 EPT supplémentaire financé par les vacances de postes Besoin avéré d'augmenter le poste pour assurer la mission d'encadrement des équipes
MJV	Beaux-Arts et estampes		Adjoint-e administratif-ve	0.50	82021 / 8205	Pour diriger et encadrer le personnel administratif, ainsi qu'assurer la suppléance de la directrice.
MJV	Beaux-Arts et estampes		Responsable de la communication	0.20	82021 / 8205	En raison du nombre croissant d'activités proposées au sein du musée, le poste de responsable de la communication et de la presse à 60% est insuffisant
SAI	Affaires intercommunales		Adjoint-e administratif-ve	0.20	150	Augmentation de l'activité
SCU	Musée historique de Vevey		Directeur-trice de musée	0.20	82041	Organisation de plus d'expositions (deux à trois par année actuellement, précédemment une par année sous l'ancienne direction), plus de charge administrative, de gestion de projets, de demandes de recherches historiques et finalement de médiation culturelle
SYS	Informatique		Informaticien-ne	0.50	190	Renforcement de l'équipe technique de déploiement et d'installation des équipements, du helpdesk et des tâches liées à la gestion de la sécurité
TRA	Voirie		Ouvrier-ère de voirie-balayeur	1.00	410	Renforcement, au vu de la complexité psychologique du nettoyage des WC publics et de la dangerosité de celui-ci (deal de rue), pour permettre aux équipes d'être toujours à deux pour exécuter cette tâche fort ingrate, leur assurant ainsi plus de sécurité et de confort dans l'exécution de celle-ci. Ce poste sera également dévolu au nettoyage courant de la Ville.
TRA	Espaces verts		Ouvrier-ère jardinier	0.68	430	Complément d'un poste doté de 0.32 EPT (L'activité de 0.68 EPT était précédemment pris en charge par les assurances sociales)
				6.5900	Sous-total des créations de nouveaux postes	

Tableau récapitulatif des demandes d'EPT pour le projet de budget 2025

Pérennisations de postes						
Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte	Commentaire
ANI	Animation jeunesse		Animateur-trice socioculturel-le	0.10	9522	Pérennisation de l'animateur socioculturel auxiliaire en soutien au Parlement de jeunes créé en 2023
BAT	Bâtiments		Agent-e de propreté AFP	0.50	253	Convention avec la Paroisse d'augmenter le taux d'activité pour l'entretien
BAT	Bâtiments		Agent-e de propreté AFP	0.15	256	Entretien des tours de Gilamont
COS	Travail social de proximité		Agent-e de propreté AFP	0.125	9523	Pérennisation de cette activité qui a débuté en 2021
FAM	Famille	Réfectoire	Éducateur-trice de l'enfance I / Accueillant-e	0.19	5901	Activité régulière et pérenne depuis 2023 - engagement en urgence en 2023 dû à l'augmentation du nombre d'élèves
FAM	Famille	Réfectoire	Éducateur-trice de l'enfance I / Accueillant-e	0.26	5901	Activité régulière et pérenne depuis 2023 - engagement en urgence en 2023 dû à l'augmentation du nombre d'élèves
FAM	Famille	Devoirs surveillés	Éducateur-trice de l'enfance I / Accueillant-e	0.26	5902	Activité régulière et pérenne depuis 2023 - engagement en urgence en 2023 dû à l'augmentation du nombre d'élèves
FAM	Famille	Permanence vacances	Éducateur-trice de l'enfance I / Accueillant-e	0.20	58211	Engagement fixe pour permanence en remplacement d'engagements auxiliaires ou temporaires
FAM	Famille	Permanence vacances	Éducateur-trice de l'enfance III EESP	0.20	58211	Engagement fixe pour permanence en remplacement d'engagements auxiliaires ou temporaires
MJV	Beaux-Arts et estampes		Bibliothécaire	0.10	82021 / 8205	Besoin pérenne
SCU	Musée historique de Vevey		Réceptionniste de musée	0.10	82041	Réception du musée un week-end par mois et remplacements
				2.185	Sous-total des pérennisations de postes	

Suppressions de postes	
Néant	

Postes prévus au projet de budget 2025	
8.775	Somme des demandes en nouveaux postes ainsi que des pérennisations d'auxiliaires

395.215	Nombre de postes (EPT) prévus au projet de budget 2025 (sans la Municipalité et les apprenti-es)
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

Transferts de postes						
Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Comptes	Commentaire
COS	Intégration		Aide de cuisine et de maison, Responsable de maison de quartier, Responsable pédagogique, Accueillant-e	1.90	703 → 9523	
COS	Intégration		Chargé-es de projets	1.40	703 → 700	
COS	Office du logement		Employé-e d'administration	0.60	760 → 700	
ACC	Office de la population / Bureau d'information		Employé-e d'administration	1.55	122 → 125	Regroupement de l'activité Office de la population et bureau de l'information
BAT	Conciergerie		Agent-e de propreté AFP	0.50	841 → 253	Complément à la demande de pérennisation de 0.5 EPT au compte 253 pour un poste à 100%
BAT			Chargé-e de projets	0.20	251 → 300	Transfert d'un reliquat pour compléter un poste de chargé-e de projet